

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 99 (2002)
Heft: 3

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



126^e assemblée des délégués du 16 mars 2002

Samedi 16 mars, à 9 h 45, à Martigny

Ordre du jour

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 126^e assemblée de la SAR
2. Contrôle des pouvoirs
3. Désignation des scrutateurs
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 18 mars 2001
(voir *Journal SAR* de juillet 2001, pages 296 à 298)
5. Rapport du président
6. Adoption des rapports publiés dans le journal :
 - du contrôle du miel
 - de la vulgarisation et de l'élevage
 - du concours des ruchers
 - des assurances
7. Finances :
 - comptes 2001
 - rapport des vérificateurs
 - budget 2002
 - cotisation 2003
 - désignation des sections vérificatrices des comptes 2002
8. Concours des ruchers
 - Concours 2001
 - Remise de la médaille de vermeil.
 - Concours 2002
9. Remise du Prix Bertrand.
10. Démission du CC du rédacteur
11. Renouvellement des mandats au CC
de MM. Pierre Cleusix et André Perrin
12. Ratification du délégué genevois au comité SAR
13. Nomination d'un membre au comité
14. Expo 02
15. Propositions du comité
16. Divers
La parole aux invités.



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2001

ACTIF

Caisse	51.71
CCP	4 788.67
BCF Bulle c/c 11.10.056965-06	2 731.92
BCF Bulle épargne 20 50 242.710-06	39 188.55
Caisse Epargne Siviriez	2 613.30
Titres	165 340.—
BEF, Fonds Bertrand	152.65
Annonces à encaisser	5 790.—
Bibliothèque	1.—
Matériel, diplômes, insignes	1 723.40
Etiquettes	1.—
Actifs transitoires	51 949.85
AFC, impôt anticipé à récupérer	2 176.95

Total de l'actif **276 509.—**

PASSIF

Fonds de propagande	71 975.25
Fonds Aide à l'apiculture	22 078.70
Fonds ass. RC, vols, déprédations	17 988.95
Fonds Bertrand – Réserve	15 880.15
Passifs transitoires	89 144.90
Fonds propres – Capital	
Capital au 1.1.2001	68 920.71
Résultat de l'exercice	– 9 479.66
Capital au 31.12.2001	<u>59 441.05</u>
Total du passif	<u>276 509.—</u>

Rapport de la Commission de vérification des comptes de la SAR pour l'exercice 2001

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 2001. Ce contrôle a été effectué au domicile de l'administrateur à Riaz. Il ressort de notre contrôle que :

- la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales. Selon les contrôles effectués par sondage, les transactions financières sont attestées par les pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.
- Les positions du bilan au 31.12.2001 sont toutes justifiées. Les actifs et les passifs sont tous attestés par les pièces justificatives correspondantes.
- Par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale du 16 mars 2002 d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits qui présentent un excédent de dépenses de Fr. 500.36 et de donner avec remerciements décharge au caissier et aux organes responsables de la SAR.

Riaz, le samedi 2 février 2002, pour les sections vérificatrices :

Conthey
Yvon Crettenand

Cossonay
Jacky Mounir

Côte neuchâteloise
Philippe Küpfer



COMPTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2001

CHARGES

Du 1.1.2001 au 31.12.2001

Assemblée des délégués, vétérans SAR	7 617.10
Comité, président, secrétaire	11 769.40
Gérance et loyer	3 000.—
Fournitures de bureau	130.—
Ports	993.50
Téléphones, fax administrateur	373.90
Taxes CCP	143.25
Impôts, frais de garde	153.90
AVS, allocations familiales	457.80
Stations d'observations, pesées	1 051.60
Assurances RC	3 804.—
Contrôle du miel, matériel, préposé SAR	8 698.20
Contrôleurs du miel	7 794.40
Frais de la bibliothèque	33.—
Frais de journal	133 658.40
Cotisations à charge	6 404.05
Vulgarisation, conseillers, moniteurs-éleveurs	88 076.85
Vulgarisation, préposé SAR	354.—
Concours des ruchers	816.35
Publicité et matériel	2 675.—
Vols et déprédations	4 525.—
Prestations de tiers	1 000.—
Divers, jubilés, représentation	1 972.50
Frais bancaires	600.86
Total des charges	<u>286 103.06</u>

PRODUITS

Cotisations membres sections	129 612.—
Abonnements membres individuels suisses	3 230.—
Abonnements membres individuels étrangers	1 376.82
Annonces du journal	29 753.88
Intérêts des fonds	6 268.80
Vulgarisation	86 865.70
Recettes contrôle du miel	10 117.—
Recettes publicité, panneaux, sacs	6 261.20
Recettes des labels	4 690.30
Recettes des surprimes	6 932.—
Recettes diverses	495.—
Total des produits	<u>285 602.70</u>

Perte d'exploitation

- 500.36



ÉTAT DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2001

Obl. 3% Caisse d'Epargne de Vuisternens-dt-Romont, échéance au 15.2.2003	20 000.—
Obl. 3% Caisse d'Epargne de Vuisternens-dt-Romont, échéance au 12.2.2003 (Fonds Bertrand)	15 000.—
Obl. 3% Banque Raiffeisen de Moléson (ex-Riaz), échéance au 18.3.2004	20 000.—
Obl. 3% Caisse d'Epargne Sviriez, échéance au 8.2.2003	40 000.—
Obl. 3% Banque Cantonale de Fribourg, échéance au 17.2.2003	70 000.—
Actions nominatives Beaulieu exploitation S.A., 4 x Fr. 100.—, estimées	40.—
Une part sociale nominative, USP, Fr. 1000.—, estimée	<u>300.—</u>
	<u>165 340.—</u>

PERTES ET PROFITS

du 1.1 ou 31.12.2001

	Charges	Produits
Perte d'exploitation	500.36	
Attributions et prélèvements sur fonds		
Assurances vols, déprédations	5 517.70	
Fonds propagande, publicité	3 273.20	
Fonds aide apiculture	185.95	
Fonds Bertrand	<u>2.45</u>	
	9 479.66	<u>—.—</u>
Perte de l'exercice	<u>9 479.66</u>	<u>9 479.66</u>
	<u>9 479.66</u>	<u>9 479.66</u>



BUDGET DE L'EXERCICE 2002

CHARGES

Assemblée des délégués, vétérans SAR	11 000.—
Comité, président, secrétaire	12 000.—
Gérance et loyer	3 000.—
Fournitures de bureau	500.—
Ports	800.—
Téléphones, fax administrateur	400.—
Taxes CCP	150.—
Impôts, frais de garde	150.—
AVS, allocations familiales	400.—
Stations d'observations, pesées	1 100.—
Assurance RC	3 800.—
Contrôle du miel, matériel, préposé SAR	7 000.—
Contrôleurs du miel	6 500.—
Frais de la bibliothèque	500.—
Frais du journal	112 000.—
Cotisations à charge	6 500.—
Vulgarisation, conseillers, moniteurs-éleveurs	93 000.—
Vulgarisation, préposé SAR	500.—
Concours des ruchers	1 000.—
Publicité, matériel	5 000.—
Vols et déprédations	6 000.—
Prestations de tiers	1 000.—
Divers, jubilés, représentation	2 500.—
Frais bancaires	600.—
Total des charges	<u>274 800.—</u>

PRODUITS

Cotisations des membres des sections	123 000.—
Abonnements des membres individuels suisses	3 000.—
Abonnements des membres individuels étrangers	1 500.—
Annonces du journal	14 000.—
Intérêts des fonds	5 000.—
Vulgarisation	91 000.—
Recettes contrôles du miel	9 000.—
Recettes publicité, panneaux, sacs	6 000.—
Recettes des labels	4 600.—
Recettes des surprimes	6 000.—
Recettes diverses	500.—
Total des produits	<u>263 600.—</u>

Perte d'exploitation

- 11 200.—



ATTRIBUTIONS - PRÉLÈVEMENTS AUX COMPTES – FONDS

Compte de publicité (2020)

Etat au 1.1.2001	68 702.05	
Produits		
PP – intérêts : 1 %	687.—	
3158 Publicité	6 261.20	
Charges		
3119 Publicité, matériel		2 675.—
Frais administratifs		1 000.—
	75 650.25	3 675.—
Solde au 31.12.2001		71 975.25
	75 650.25	75 650.25

Compte Aide à l'apiculture (2021)

Etat au 1.1.2001	21 892.75	
Produits		
PP–Intérêts 1%	218.95	
Charges		
3113 Frais de la bibliothèque		33.—
	22 111.70	33.—
Solde au 31.12.2001		22 078.70
	22 111.70	22 111.70

Compte Assurances RC, vols, déprédations (2023)

Etat au 1.1.2001	12 471.25	
Produits		
PP–intérêts 1 %	124.70	
3151 Membres des sections	6 790.—	
3160 Surprimes	6 932.—	
Charges		
3110 Assurances		3 804.—
3120 Vols et déprédations		4 525.—
	26 317.95	8 329.—
Solde au 31.12.2001		17 988.95
	26 317.95	26 317.95

Fonds Bertrand (2024)

Etat au 1.1.2001	15 877.70	
Produits: Intérêts BCF	2.45	
Intérêts Oblig.	450.—	
Charges		
Attribution M. Léchaire		450.—
	16 330.15	450.—
Solde au 31.12.2001		15 880.15
	16 330.15	16 330.15



Rapport du responsable de la vulgarisation SAR 2001

Chers collègues apiculteurs(trices), je vous communique ici mon troisième rapport sur la vulgarisation apicole SAR.

Malgré les quelques petites préoccupations inhérentes à la fonction, la vulgarisation SAR arrive à résoudre ses problèmes puisque les comptes ont été acceptés dans sa totalité par l'OFAG et l'argent redistribué aux ayants droit. Le problème majeur est certainement les délais non respectés, ce qui m'oblige à envoyer des rappels qui occasionnent des frais supplémentaires.

Les comptes de la vulgarisation SAR pour l'année 2000 se sont montés à Fr. 87 965.- répartis comme suit: 43 % par la Confédération, 43 % par les cantons, 10 % par les fédérations et 4 % par la SAR. Ils sont en recul de 8 % par rapport à l'année précédente. Néanmoins le travail effectué fut excellent.

Ce montant représente environ :

- | | |
|--|--------------|
| • 150 jours de perfectionnement pour un montant de | Fr. 23 500.— |
| • 580 heures de vulgarisation individuelle | Fr. 14 500.— |
| • 50 cours d'élevage de reines | Fr. 4 600.— |
| • 18 conférences | Fr. 5 000.— |
| • 10 cours de vulgarisation de groupes | Fr. 27 500.— |
| • Instructions et publications diverses | Fr. 13 000.— |

Merci donc à ces organisations sans lesquelles nous ne pourrions pas assurer le fonctionnement de la vulgarisation et de l'élevage de reines par la sélection.

Les stations de fécondation ont fonctionné à plein cette année et les résultats des mesurages morphologiques sont excellents d'après les dires de notre chef technique. 371 colonies ont subi les mesurages de pureté de la race carniolienne en 2001.

Nombre de ruchettes montées à la station A de Bonatchiesse	1100 ruchettes
à la station B Tovassière	2250 ruchettes
Total	3350 ruchettes

Les conseillers apicoles, au nombre de 26, et les 43 moniteurs représentent en bonne partie notre potentiel de savoir-faire en apiculture dans la Suisse romande, et je tiens à les remercier pour leur activité et leur dévouement à la SAR. Ils assurent en bonne partie par leur travail la survie de l'apiculture en Romandie. Vous trouverez la liste des conseillers et moniteurs dans l'Agenda apicole romand.

Un grand travail a été fourni par vos instances apicoles, soit la FSSA, VDRB, STA, SAR et le Liebefeld, qui ont mis en route le **Contrôle personnel en apiculture**. Ce cours sera introduit en 2002.

Nous avons malheureusement perdu la station de fécondation de Tovassière, mais elle sera remplacée par une nouvelle à Les Toules. J'espère qu'elle remplira son rôle comme nous l'avons appréciée dans le vallon de Té.

Les pertes de colonies sont toujours importantes car les maladies souvent dues aux varroas demeurent. Mais j'espère bien que chacun sache lutter afin que le cheptel ne diminue pas et que ce prochain printemps vos colonies sortent en forme et vous produiront de belles hausses. Je vous souhaite, chers(es) amis(es) des abeilles, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Le responsable de la vulgarisation apicole SAR: William Schneeberger



Invitation aux vétérans SAR

Qui d'entre vous êtes entrés au sein de la SAR en 1942 et avant? Si vous n'avez pas failli à votre qualité de membre, vous totalisez bien 60 ans de sociétariat et plus.

Pour souligner cette fidélité, le comité, au nom de la SAR, vous invite à vous joindre à nous lors du rassemblement des apiculteurs romands.

Il se fera un plaisir de vous saluer et de vous offrir le repas de midi.

Cette fête se déroulera cette année à Martigny, le 16 mars 2002. Les responsables des sections sont priés de faire le nécessaire pour que ces anciens puissent assister à nos délibérations et participer à la fête.

Avant l'assemblée, ils remettront à M. Perrin, caissier, les noms des bénéficiaires, avec : nom, numéro de matricule et année d'entrée à la SAR.

Bienvenue aux ayants droit.

Société romande d'apiculture
Le préposé aux vétérans : Fernand Bovy

Rapport du dicastère des assurances pour l'année 2001

14 cas signalés en 2001.

5 cas réglés en 2001 pour la somme de Fr. 2775.—.

4 cas payés en 2002, Fr. 1375.—.

3 cas où les victimes n'ont pas donné suite à mes rappels.

1 cas où le lésé a déjà demandé une indemnité.

1 cas n'a pas été pris en considération.

Aucun cas de responsabilité civile n'a été enregistré.

Lorsqu'un cas se présente, signalez-le aussitôt connu à la police, qui doit établir un constat. Avertissez en même temps et par écrit le responsable SAR.

Je retiens de cet exercice que nombreux sont les apiculteurs sinistrés qui ne prennent pas la peine de remplir correctement et complètement les formulaires de sinistre, ce qui occasionne des demandes de renseignements complémentaires qui, bien souvent, font traîner les cas. Dans l'intitulé de notre assurance, il y a le mot VOLS; or il m'est très désagréable de lui associer APICULTEUR car ce n'est certainement pas un éleveur de pigeons qui va s'approprier une ou plusieurs ruches... Alors, collègues, soyez vigilants et coopérez dans nos recherches afin de démasquer et dénoncer ces habiles preneurs. Ne vous dites pas simplement : « De toute façon il y a l'assurance ! »

En dépit de toutes les difficultés que nous rencontrons actuellement, je vous souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction avec vos abeilles.

Pour le dicastère des assurances : Erwin Noirat



Proposition du comité SAR

Adaptation des cotisations à partir du 1^{er} janvier 2003

Chers membres,

Le passage d'une année à une autre, qui plus est dans un environnement économique et politique incertain, est souvent propice à l'analyse et à la réflexion. Attardons-nous si vous le voulez bien sur ce qui fut une excellente année pour l'apiculture et pour notre association, qui a fêté ses 125 printemps en 2001.

La cuvée 2001 s'est révélée exceptionnelle, tant du point de vue de la quantité de miel récolté que de la qualité du produit. Le travail patient, acharné, de tous les instants, a été fort bien récompensé et nous ne pouvons que nous en réjouir. Puisse la nature nous réserver encore de nombreuses années de ce calibre.

L'année qui s'écoule, aussi gratifiante fût-elle pour chacun d'entre nous, ne doit pas nous faire oublier les réalités auxquelles notre association est confrontée, notamment au niveau financier. En effet, pour la troisième année consécutive, nous bouclons nos comptes annuels sur une perte. Celle-ci s'élève à Fr. 500.36. Pour information, 1999 et 2000 avait déjà vu nos comptes basculer dans les chiffres rouges, soit – Fr. 3310.–, respectivement – Fr. 19558. –.

Ces résultats négatifs s'expliquent par les phénomènes suivants. Depuis 1993, le nombre de membres n'a cessé de diminuer, passant de 4215 à 3395 au 31.12.2001, soit une baisse de 19,4 % ou 820 cotisants. Ces défections représentent un manque à gagner annuel de Fr. 31 160.–.

Pendant cette même période, les charges fixes liées à l'impression de notre journal ont progressé en moyenne de Fr. 1200.– par année. Lors de l'assemblée générale du 17 mars 2001, les délégués ont cependant souhaité garder le même rythme de parution, soit dix numéros par année.

Pour terminer, la rémunération de notre capital est passé de 5½ % à 3 %, ce qui signifie une diminution de recettes (intérêts créanciers) de Fr. 4125.–. Les intérêts sont actuellement à un niveau qu'ils n'ont pas connu depuis de nombreuses années, ce qui prétérite les détenteurs de carnet d'épargne et autres obligations de caisse que nous sommes.

Le tableau ci-dessous vous apporte une vue d'ensemble de la répartition de vos cotisations.

Utilisation des Fr. 38.– payés pour la cotisation annuelle

Prime assurance de base vols et déprédations	Fr. 2.—
Cotisation RC à la Winterthur Assurance	Fr. 1.12
Cotisations Fédération suisse d'apiculture / Agora / Usp	Fr. 1.88
Frais effectifs du journal	Fr. 29.25
Assemblée des délégués	Fr. 2.25
Total des frais liés	Fr. 36.50
Solde à disposition pour couvrir les frais généraux	Fr. 1.50

Pour toutes ces raisons, le comité, dans le souci d'assurer la pérennité de notre société, vous propose une augmentation des cotisations de Fr. 5.– pour les fixer dès le 1^{er} janvier 2003 à Fr. 43.– par année. Nous rappelons pour mémoire que la dernière augmentation remonte à mars 2000, date à laquelle

elles avaient été majorées de Fr. 1.– à Fr. 38.– ; la précédente à mars 1994, date à laquelle elles avaient été majorées de Fr. 1.– à Fr. 37.–. L'augmentation de mars 2000 est entièrement consacrée au redressement du fonds « vols et déprédations ». Si cette augmentation peut paraître excessive (hausse de 13,15 %), il faut relever qu'elle ne représente que deux cafés, 1,5 dl de Fendant ou 250 grammes de miel. Nous pensons que cela devrait être supportable pour chacun d'entre nous.

Cette décision est incontournable et permettra à notre société de retrouver un équilibre budgétaire nécessaire à sa bonne marche. Le comité vous incite par conséquent à l'accepter, vous remercie de votre soutien et vous présente à tous ses meilleurs vœux apicoles pour cette année 2002.

Votre administrateur : André Perrin

Contrôle du miel – Rapport d'activité 2001

Les années se suivent et devraient se ressembler. Cependant, l'activité de nos abeilles est tributaire à d'autres conditions, climatiques et sanitaires. La ressemblance se limite aux conditions suivantes :

- 2001 fut le grand chambardement dans les directives pour le contrôle du miel.
- Suite à la déclaration de l'Office fédéral de la santé mentionnant la présence d'antibiotiques dans plusieurs miels suisses, une commission a été nommée pour étudier la mise en application de l'ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires. Avec la participation du Centre de recherches du Liebfeld, ainsi que d'un représentant de l'Office fédéral de la santé publique, nous sommes parvenus à rédiger un formulaire qui soit compatible aux directives de l'ordonnance et qui rend de plus en plus responsable l'apiculteur de la qualité du miel qu'il met à disposition des consommateurs.
- Le problème de qualité du miel est le signe d'actualité, et c'est en somme une très bonne chose, pour que le miel conserve sa bonne image de marque qu'il a depuis la nuit des temps.

D'autres préoccupations nous guettent pour 2002 ; le feu bactérien continue ses ravages en Suisse romande et provoque l'impossibilité de déplacer nos colonies.

Enfin, pour couronner tous ces malheurs, nous venons d'apprendre que la moitié des surfaces de colza, environ 7000 ha, a été traitée avec de l'imidacloprid (gaucho) et de bétacyfluthrin (sous le nom de chinook), produits très contestés dont on ne connaît pas encore les effets néfastes sur nos colonies.

Je voudrais, après ce sombre tableau, vous donner quelques renseignements sur la récolte 2001 qui fut très irrégulière, des contrôles soit environ 12,5 kg par colonie. Les contrôleurs de section ont soumis aux contrôleurs SAR 855 échantillons représentant 206 687 kg. Cette quantité de miel a provoqué la commande de 49 283 labels.

Nous devons malheureusement encore enregistrer des échantillons qui accusent une teneur en eau supérieure à 18,5 %, bien qu'en diminution chaque



année. Je conseille aux apiculteurs de ne pas récolter trop vite le nectar et laisser à nos abeilles le temps d'exécuter le travail qu'elles savent si bien faire.

Pour terminer, je tiens à souligner l'excellente collaboration, tant des contrôleurs de section que des contrôleurs SAR, pour leur efficacité.

Récapitulation sections/fédérations 2001

Section / Fédération	Nombre		Montant	Kg.	Montant	Nombre		Montant
	Ctr.	Echant.	Contrôles		Publicité	Ruches*	Labels	Labels
1 Les Alpes	11	11	132,00	3 280	98,40	212	1 068	106,80
2 Avenches	10	10	120,00	2 375	71,25	211	550	55,00
3 Bière	21	21	252,00	2 910	87,30	372	414	41,40
4 Chamossaire	9	9	108,00	2 680	80,40	167	120	12,00
5 Cossonay	137	137	1 644,00	54 245	1 627,35	3 512	1 644	164,40
6 Côte Vaudoise	20	20	240,00	3 225	96,75	385	220	22,00
7 Gros-de-Vaud	27	27	324,00	3 570	107,10	360	60	6,00
8 Haute-Broye	6	6	72,00	750	22,50	69	270	27,00
9 Jorat	19	19	228,00	2 250	67,50	218		
10 Lausanne	24	24	288,00	6 245	187,35	438	190	19,00
11 Lucens	8	8	96,00	1 850	55,50	222		
12 Menthue	15	15	180,00	5 575	167,25	266		
13 Morges	16	16	192,00	2 375	71,25	143	52	5,20
14 Moudon	14	14	168,00	1 840	55,20	204	176	17,60
15 Nord Vaudois	28	28	336,00	7 780	233,40	549	300	30,00
16 Nyon	65	65	780,00	10 455	313,65	1 340	1 875	187,50
17 Orbe	18	18	216,00	5 435	163,05	464	168	16,80
18 Payeme	19	19	228,00	3 385	101,55	278	951	95,10
19 Pays d'Enhaut	9	9	108,00	1 140	34,20	179		
20								
Féd. Vaudoise	476	476	5 712,00	121 365	3 640,95	9 589	8 058	805,80
								10 158,75

21 La Béroche	1	1	12,00	100	3,00			
22 Côte Neuchâteloise								
23 La Chaux-de-Fonds	9	9	108,00	605	18,15		920	92,00
24 Montagnes neuchâteloises								
25 Val-de-Ruz	13	13	156,00	945	28,35		724	72,40
26 Val-de-Travers	1	1	12,00	39	1,17		58	5,80
Féd. Neuchâteloise	24	24	288,00	1 689	50,67	271	1 702	170,20
								508,87

27 Genève	113	113	1 356,00	35 633	1 069,00	2 620	15 202	1 520,20
Féd. Genevoise	113	113	1 356,00	35 633	1 069,00	2 620	15 202	1 520,20
								3 945,20

28 Sierre	1	1	12,00	25	0,75			
29 Sion	1	1	12,00	100	3,00		100	10,00
30 Hérens	1	1	12,00	500	15,00		1 000	100,00
31 Conthey								
32 Martigny	13	13	156,00	3 895	116,85			
33 Entremont	6	6	72,00	900	27,00			
34 St-Maurice	3	3	36,00	675	20,25		850	85,00
35 Monthey	4	4	48,00	1 330	39,90			
Féd. Valaisanne	29	29	348,00	7 425	222,75	0	1 950	195,00
								765,75



Récapitulation sections/fédérations 2001

Section / Fédération	Nombre		Montant	Kg.	Montant	Nombre		Montant
	Ctr.	Echant.	Contrôles		Publicité	Ruches*	Labels	Labels
36 Abeille Fribourgeoise	15	15	180,00	2 240	67,20	236	3 590	359,00
37 Marly & environs	20	20	240,00	3 055	91,65	379	4 230	423,00
38 La Broyarde	63	63	756,00	13 830	414,90	1 024	6 891	689,10
39 Lac Français	11	11	132,00	1 960	58,80	169	2 560	256,00
40 La Glâne	23	23	276,00	3 335	100,05	512	2 020	202,00
41 La Gruyère	7	7	84,00	780	23,40	136	710	71,00
42 La Veveyse	5	5	60,00	700	21,00	88	650	65,00
Féd. Fribourgeoise	144	144	1 728,00	25 900	777,00	2 544	20 651	2 065,10
								4 570,10
43 Ajoie / Clos-du-Doubs	43	43	516,00	9 625	288,75	615	400	40,00
44 Franches-Montagnes								
45 Délemont et Environs	22	22	264,00	4 028	120,85	195	730	73,00
Féd. Jurasienne	65	65	780,00	13 653	409,60	810	1 130	113,00
								1 302,60
46 Erguel-Prévoité	4	4	48,00	1 022	30,60	148	600	60,00
47 Pied-du-Chasseral								
Féd. Jura-Bernois	4	4	48,00	1 022	30,60		600	60,00
								138,60
Total général	855	855	10 260,00	206 687	6 200,57	15 834	49 293	4 929,30
								21 389,87

* Le nombre de ruches comprend les ruches de l'éventuelle 2ème récolte.

Nous devons malheureusement prendre acte des démissions de nos dévoués contrôleurs SAR, soit de : M^{me} Evelyne Renevier pour Genève, et de M. Michel Renevier pour Vaud.

Je tiens à leur exprimer mes remerciements pour leur engagement dans leur tâche, qu'ils ont accomplie à satisfaction de tous.

Il faudra que les fédérations concernées nous proposent des remplaçants.

Pour conclure, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne saison apicole en 2002.

Le responsable contrôle miel SAR : J-L. Röthlisberger



Le coup de pouce énergétique avec VITALIS



VITALIS au printemps

La chaleur – importante pour le développement de la colonie – est produite par la nourriture. L'apport ininterrompu de protéines active la ponte de la reine, une condition pour de nouvelles générations saines et résistantes.



1005

1001

1010

1001 VITALIS pour ruches suisses 1005 VITALIS pour ruches Dadant

le kg	7.50
dès 10 kg	7.—
dès 20 kg	6.90

Un nourrissage au sucre ne comble pas les besoins en protéines des abeilles. Une nourriture protéinée active la ponte et comble tous les manques au printemps ; favorise une bonne miellée de forêt et assure des colonies importantes en automne, donc de bonnes perspectives pour l'hivernage.

SALIXAN, le complément de pollen pour activer le développement des couvains

SALIXAN attire les abeilles à de petits vols près du rucher par son arôme et son odeur naturelle.

1030 SALIXAN	le kg 7.—
dès 10 kg	le kg 6.80

Le complément en poudre, très ressemblant au pollen naturel, qui contient trois composants de protéines. Il sera très apprécié par les abeilles en période d'intempéries. **SALIXAN** est un produit frais, élaboré par **BIENEN-MEIER** et de ce fait livrable uniquement de mi-janvier à fin avril.

Nos points de vente en Suisse romande :

Dépôts : Alphonse Balmer, chemin Combetta 5, 1723 Marly
Marcel Décurnex, Les Chancels, 1123 Aclens

Revendeurs : Commerce de Fer S.A., route de l'Industrie 20, 1680 Romont
A. Walpen, quincaillerie, Grand-Champsec 12, 1950 Sion
Commerce de Fer S.A., route de Lausanne 85, 1700 Fribourg

**BIENEN
MEIER KÜNTEN**

Une entreprise de R. Meiers Söhne SA

Fahrbachweg 1, 5444 Künten
Tél. (056) 485 92 50
Fax (056) 485 92 55
www.bienen-meier.ch

